

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

MAIRIE DE BELLOY-EN-FRANCE
5, place Alphonse Sainte-Beuve / 95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél. 01.30.35.70.14 / mail : secretariat@mairie-belloy-en-france.fr

OBJET DU MARCHE

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES LOCAUX PERISCOLAIRES
Place Alphonse Sainte-Beuve / 95270 BELLOY-EN-FRANCE

PROCEDURE DE PASSATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

DELAIS D'EXECUTION

4 semaines à compter de la notification des marchés

MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur le site de la ville de Belloy-en-France :

www.mairie-belloy-en-france.fr (rubrique : avis publics)

Les résultats de la consultation seront publiés sur ce même site.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Prix (40 %)**
- **Valeur technique (30 %), décomposée comme suit :**
 - **Originalité des gammes (10 %)**
 - **Qualité et pérennité des gammes (10%)**
 - **Service après vente (pendant la garantie du matériel et après la garantie) (10%)**
- **Délai de livraison. 30 %**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

AU PLUS TARD LUNDI 03 OCTOBRE 2011 avant 12H00

Dossier à adresser en RECOMMANDE + AR

ou à déposer en mairie de Belloy-en-France contre récépissé

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).
- DC 8 (Acte d'engagement, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- NOTI 2 (ex DC 7) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème :

LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE :

MICHEL FIGEA ARCHITECTE DPLG
8, impasse des Cendres/ 95450 VIGNY / Tél. 01.30.39.25.05
mail : mfarchitecture@orange.fr

LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE :

MAIRIE DE BELLOY-EN-FRANCE
5, Place Alphonse Sainte-Beuve / 95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél. 01.30.35.70.14 / mail : secretariat@mairie-belloy-en-france.fr

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2011

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE PRELIMINAIRE : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Ville de Belloy-en-France, représentée par Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire
5, place Alphonse Sainte-Beuve - 95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél : 01 30 35 70 14 / mail : secretariat@mairie-belloy-en-france.fr

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation de mobiliers pour le restaurant scolaire et les locaux périscolaires du nouvel équipement de la commune, situé au sein du nouveau parc urbain de centre-ville.

ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION DU MARCHE

La dévolution de ces prestations fait l'objet d'un marché en procédure adaptée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de mener une négociation avec les candidats.
Le marché est traité en un lot unique.

ARTICLE 3 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

1) Modalités essentielles de financement et de paiement et références aux textes qui les réglementent :

- Dispositions des articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics.
- Délai maximum de paiement des avances, acomptes, soldes et indemnités fixé à 30 jours.

2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Le marché sera conclu avec un candidat individuel.

3) L'offre et la candidature doivent être formulées en langue française

ARTICLE 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'OFFRE

Pour l'analyse des candidatures sont requis les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 45 à 47 du Code des Marchés Publics et ci-après énumérés :

- ✓ Lettre de candidature (**imprimé DC1** qui remplace le DC 4),
- ✓ Déclaration du candidat (**imprimé DC2** qui remplace le DC 5),
- ✓ Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (**imprimé DC6**),
- ✓ Etat annuel des certificats reçus (**imprimé NOTI 2 ex DC 7**) ou copie certifiée conforme par une personne habilitée des documents fiscaux et sociaux,
- ✓ Attestations d'assurances civiles et professionnelles,
- ✓ Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics,
- ✓ Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prévus à cet effet,
- ✓ Les références professionnelles des trois dernières années,
- ✓ Le chiffre d'affaire des trois dernières années,
- ✓ La liste des moyens et effectifs que la société se propose d'affecter à sa prestation,
- ✓ Les attestations d'assurance civiles et professionnelles précisant les garanties.
- ✓ Toute autre pièce que l'entreprise estime de nature à appuyer sa candidature

Contenu du dossier de l'offre :

- ✓ Acte d'engagement (DC3 qui remplace le DC8), daté et signé
- ✓ CCP daté et signé
- ✓ Bordereau des prix unitaires, renseigné, daté et signé
- ✓ La documentation technique relative au matériel et le(s) catalogue(s) du(des) fabricant(s)

ARTICLE 5 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures sont à remettre **AU PLUS TARD LUNDI 03 OCTOBRE 2011 avant 12H00**

Le dossier est à adresser en RECOMMANDE + AR ou à déposer en mairie de Belloy-en-France contre récépissé

L'enveloppe comportera la mention « mobilier restaurant scolaire et locaux périscolaires ».

ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- ✓ Prix (40 %)
- ✓ Mémoire technique (30 %), décomposé comme suit :
 - Originalité des gammes
 - Qualité et pérennité des gammes
 - Service après vente (pendant la garantie du matériel et après la garantie)
- ✓ Délai de livraison. 30 %

ARTICLE 7 : EXIGENCES

Les produits devront être de fabrication française.

De plus, dans le cadre de l'exécution du marché, les candidats devront apporter une attention toute particulière à la qualité des produits proposés qui devront, autant que faire se peut, limiter leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Les mobiliers proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- ✓ la norme NF Mobilier Education ou équivalente
- ✓ les normes de classement au feu valide en FRANCE EN 1021-1 et EN 1021-2 ou toute norme équivalente
- ✓ les recommandations GPEM de l'Education Nationale
- ✓ les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- ✓ les règlements de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public
- ✓ le marquage CE de conformité pour les mobiliers concernés
- ✓ la certification NF environnement, ISO 14001, PEFC, FCS ou tout autre ecolabel représente un plus
- ✓ le titulaire devra fournir l'ensemble des certificats de conformité pour les mobiliers le nécessitant
- ✓ le mobilier faisant l'objet de Norme NF ou de normes équivalentes devront être explicitement repérés. Les PV d'essais émanant d'un autre référentiel devront provenir de laboratoires certifiés NF EN 17025. Les certifications de conformité devront émaner d'organismes certificateurs répondant à la Norme NF EN 45011.

Les produits sont des produits neufs. La durée de garantie de chacun d'entre eux devra être précisée.

ARTICLE 8 : MODALITES DE LIVRAISON :

La prestation comprend la livraison, le déchargement, la manutention jusqu'aux locaux de destination, le déballage, le montage, la mise en place, le nettoyage des mobiliers installés et des salissures provoquées, la reprise des emballages.

Le délai de livraison ne pourra excéder 4 semaines ; l'entreprise s'engage à travailler pendant les vacances scolaires si nécessaire.

Avant livraison, le prestataire prendra contact avec les services de la mairie afin de définir une date et une heure convenant à chacune des parties.

ARTICLE 9 : DESIGNATION DES PRODUITS

Les contraintes de service conduisent à imposer une organisation par tablée de huit enfants ; aucune autre proposition ne pourra être retenue. La zone réservée aux enfants de primaire sera aménagée soit en majorité de tables rondes, soit en majorité de tables rectangulaires.

Tables : structure en tube époxy section ronde ou ovale ; piètement à dégagement latéral pour les tables rectangulaires ; plateau mélaminé ou stratifié.

Chaises : structure métallique revêtue époxy – piètement appui sur table impératif (empilable recommandée) ; assise et dossier en hêtre multiplis ; embouts ABS non tachant.

Restaurant scolaire à destination des enfants de maternelle :

- ✓ tables rondes – diamètre 120 – hauteur 3 => 6 unités
- ✓ table ronde – diamètre 120 – hauteur 2 => 1 unité
- ✓ chaises pour enfants de maternelle – hauteur assortie : 56 unités

Restaurant scolaire à destination des enfants de primaire :

- ✓ table ronde – diamètre 160 – hauteur 5 => 1 unité
- ✓ table rectangulaire – 180x80 – hauteur 5 => 9 unités
- ✓ chaises pour restaurant scolaire – hauteur assortie : 80 unités

VARIANTE OBLIGATOIRE : 7 tables rondes – diamètre 140 – hauteur 5 et 3 tables rectangulaires de 180x80

Locaux périscolaires (utilisation mixte maternelle/primaire) :

- ✓ ensemble de tables modulables (hauteur 3) et chaises assorties => capacité d'accueil d'environ 30 enfants
- ✓ Meuble à dessin => 2 unités de même dimension (maxi 160 de large) et de la même gamme (1 agencé en tablettes et 1 en casiers)
- ✓ Meuble de rangement bas – 3 portes (180 x 45) => 1 unité
- ✓ Chaire de professeur – 130x65 avec 2 caissons => 1 unité
- ✓ Fauteuil Professeur – assise et dossier bois / structure métallique
- ✓ une zone « lecture/repos » sera aménagée avec un ensemble de chauffeuses et tapis de sol (structure en mousse de polyuréthane ignifugée dans la masse, revêtement tissu enduit classé M2 ; surface à aménager env.5m²)
- ✓ Claustra : panneau médium mélaminé décoré => 2 unités

ARTICLE 10 : COLORIS

Le mobilier devra être assorti dans l'ensemble des locaux et/ou par pièce, au choix du maître d'œuvre.

Les offres seront accompagnées des nuanciers des fabricants et comporteront :

- ✓ au moins 6 coloris de stratifié/mélaminé
- ✓ au moins 6 coloris d'époxy
- ✓ une palette des coloris proposés pour les chants surmoulés le cas échéant

Du matériel complémentaire pouvant être nécessaire, l'entreprise fournira les catalogues du/des fabricants des gammes proposées (avec nuanciers correspondants).

Les dimensions et autres critères indiqués sont indicatifs. L'entreprise pourra proposer du matériel aux caractéristiques approchantes.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

MICHEL FIGEA ARCHITECTE DPLG
8, impasse des Cendres/ 95450 VIGNY
Tél. 01.30.39.25.05 / mail : mfarchitecture@orange.fr

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :

MAIRIE DE BELLOY-EN-FRANCE
5, place Alphonse Sainte-Beuve / 95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél. 01.30.35.70.14 / mail : secretariat@mairie-belloy-en-france.fr

COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER
POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES LOCAUX PERISCOLAIRES**

PRESCRIPTIONS

Les matériels et prestations ci-dessous devront être conformes au CCP. L'entreprise soumissionnaire tiendra compte dans ses prix du déchargement (y compris matériels de déchargement et de transport sur chantier jusqu'au positionnement définitif)

Les quantités sont données à titre indicatif.

L'entreprise devra impérativement les vérifier avant la remise des offres.

Désignation des ouvrages	Unité	Qté	Prix unitaire Euro H.T.	Prix total Euro H.T.
<u>GENERALITES</u>				
Livraison, montage, installation, nettoyage et retrait des emballages	ens			
Sous-total H.T.				-
<u>RESTAURANT SCOLAIRE - ZONE MATERNELLE</u>				
Table ronde - Ø 120 - hauteur 3	U	6		
Table ronde - Ø 120 - hauteur 2	U	1		
Chaises - hauteur 3	U	48		
Chaises - hauteur 2	U	8		
Sous-total H.T.				-
<u>RESTAURANT SCOLAIRE - ZONE PRIMAIRE</u>				
Table ronde - Ø 160 - hauteur 5	U	1		
Table rectangulaire - 180 x 80 - hauteur 5	U	9		
Chaises - hauteur 5	U	80		
<i>VARIANTE OBLIGATOIRE</i>				
Table ronde - Ø 140 - hauteur 5	U	7		
Table rectangulaire - 180 x 80 - hauteur 5	U	3		
Chaises - hauteur 5	U	80		
Sous-total H.T.				-
<u>LOCAUX PERISCOLAIRES</u>				
Tables modulables - capacité 30 enfants de maternelle				
Chaises assorties	U			
Meuble à dessin à tablettes	U	1		
Meuble à dessin à casiers	U	1		
Meuble de rangement bas - 3 portes	U	1		
Chaire de professeur	U	1		
Fauteuil professeur	U	1		
Chauffeuse et tapis de sol pour zone "repos/lecture"				
Claustra médium mélaminé	U	2		
Sous-total H.T.				-
			TOTAL HT	-
			TVA 19,60%	-
			TOTAL TTC	-